



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

ASSEMBLÉE ORDINAIRE
23 MAI 2023

Assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM), tenue le mardi 23 mai 2023 à 9 h 30 à la station de production d'eau potable de la RAIM, située au 4445, côte de Terrebonne à Terrebonne, sous la présidence de M. Benoit Ladouceur, et à laquelle ont assisté:

M. Eugène Jolicoeur, 1^{er} vice-président
M. Raymond Berthiaume, membre
Mme Nathalie Lepage, membre
Mme Lise Gagnon, membre
Mme Anna Guarnieri, substitut

Étaient également présents :

Mme Chantal Marceau, directrice générale et secrétaire-trésorière
Mme Valérie Foucault, coordonnatrice administrative et assistante
secrétaire-trésorière
M. Louis-Philippe Buist, ing., directeur des opérations et ingénierie

Était absent :

M. Robert Auger, 2^e vice-président

RÉSOLUTION NO : A56-05-2023
(Ouverture de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Anna Guarnieri
APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

QUE l'assemblée soit ouverte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A57-05-2023
(Adoption de l'ordre du jour)

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon
APPUYÉ PAR : Raymond Berthiaume

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 24 avril 2023;
4. Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer;
5. Dépôt du rapport financier 2022;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

6. Adoption règlement 38-2 – Règlement d'emprunt modifiant le règlement numéro 38 décrétant des travaux de mise aux normes des systèmes de dosage d'alun et d'hypochlorite de sodium de l'usine de filtration de la RAIM afin d'augmenter le montant de la dépense et de l'emprunt à 2 750 000 \$;
7. Adoption de soumission RAIM-2023-004 – Construction d'un nouveau surpresseur Côte de Terrebonne et démolition de l'existant;
8. Adoption de soumission RAIM-2023-005 – Services professionnels – Entente-cadre en ingénierie;
9. Adoption de soumission RAIM-2023-006 – Déneigement des sites de la RAIM;
10. Autorisation de mandat à la Ville de Terrebonne pour l'appel d'offres de produits chimiques – 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025;
11. Autorisation à la Polytechnique Montréal pour effectuer une campagne d'échantillonnage d'eau dans le cadre d'un projet de recherche;
12. Affaires nouvelles;
13. Période de questions;
14. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A58-05-2023

(Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 24 avril 2023)

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur

APPUYÉ PAR : Raymond Berthiaume

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 24 avril 2023 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A59-05-2023

(Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Lepage

APPUYÉ PAR : Lise Gagnon

QUE le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) accepte les listes des paiements émis et des salaires payés aux montants respectifs de 514 530,38 \$ et de 151 051,93 \$.

QUE le conseil d'administration de la RAIM accepte la liste des comptes à payer au montant de 26 387,16 \$ préparée le 16 mai 2023 et celle de 525 818,31 \$ préparée le 17 mai 2023 et en autorise les paiements.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOLUTION NO : A60-05-2023
(Dépôt du rapport financier 2022)

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR : Anna Guarnieri

QUE le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins prenne connaissance du dépôt, par la secrétaire-trésorière, du rapport financier de la Régie et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, le tout conformément au premier alinéa de l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A61-05-2023
(Adoption règlement 38-2 – Règlement d'emprunt modifiant le règlement numéro 38 décrétant des travaux de mise aux normes des systèmes de dosage d'alun et d'hypochlorite de sodium de l'usine de filtration de la RAIM afin d'augmenter le montant de la dépense et de l'emprunt à 2 750 000 \$;

ATTENDU l'avis de motion donné par le conseiller Eugène Jolicoeur à l'assemblée ordinaire du 24 avril 2023 par la résolution A49-04-2023;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 38-2 a été déposé lors de cette même assemblée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR : Raymond Berthiaume

QUE le règlement modifiant le règlement d'emprunt numéro 38 décrétant des travaux de mise aux normes des systèmes de dosage d'alun et d'hypochlorite de sodium de l'usine de filtration de la RAIM afin d'augmenter le montant de la dépense et de l'emprunt à 2 750 000 \$ soit adopté sous le numéro 38-2.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A62-05-2023
(Adoption de soumission RAIM-2023-004 – Construction d'un nouveau surpresseur Côte de Terrebonne et démolition de l'existant)

ATTENDU QUE la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) a mandaté la firme BHP Experts Conseils S.E.C. pour la conception des plans et devis et la surveillance des travaux de construction d'un nouveau surpresseur Côte de Terrebonne et démolition de l'existant par la résolution A106-09-2021;

ATTENDU QUE la RAIM a demandé des soumissions publiques (RAIM-2022-007) le 6 juillet 2022 pour la réalisation de ces travaux et que l'ensemble des soumissions reçues ont été rejetées par la résolution A102-09-2022;

ATTENDU QU'un nouvel appel d'offres (RAIM-2023-004) a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 8 mars 2023;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

ATTENDU QUE sept (7) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 12 avril 2023, à savoir :

Construction Kingsboro inc.	3 884 877,28 \$ t.t.c. *corrigé
Nordmec Construction inc.	4 178 537,57 \$ t.t.c.
Charex inc.	4 427 000,00 \$ t.t.c.
Allen Entrepreneur Général inc.	4 454 000,00 \$ t.t.c.
9140-2594 Québec inc. (Construction Arcade)	5 487 561,29 \$ t.t.c.
Parko inc.	5 516 728,15 \$ t.t.c.
Sintra inc. (Région Lanaudière-Laurentides)	5 680 353,76 \$ t.t.c.

ATTENDU QUE des erreurs de calcul ont été corrigées pour la soumission de Construction Kingsboro inc. et que cela n'a pas d'incidence sur le rang des soumissionnaires;

ATTENDU QUE la soumission de l'entreprise Construction Kingsboro inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 19 avril 2023 de Mme Nathalie Savard, chef de division à l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances de la ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 3 783 357,58 \$ (t.t.c.);

ATTENDU l'analyse technique du 17 avril 2023 de M. Maxime Latendresse, ing. directeur de projet de la firme BHP Experts Conseils S.E.C.;

ATTENDU QUE le nom de l'entreprise Construction Kingsboro inc. n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consulté le 23 mai 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Lepage
APPUYÉ PAR : Anna Guarnieri

QUE le conseil d'administration de la RAIM accepte la soumission de l'entreprise Construction Kingsboro inc. pour les travaux de construction d'un nouveau surpresseur Côte de Terrebonne et démolition de l'existant au montant de 3 378 888,70 \$ (taxes en sus).

QUE la dépense soit applicable au règlement d'emprunt numéro 41-1.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A63-05-2023

(Adoption de soumission RAIM-2023-005 – Services professionnels – Entente-cadre en ingénierie)

ATTENDU QUE la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels – Entente-cadre en ingénierie (RAIM-2023-005);

ATTENDU QUE l'avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 8 mars 2023;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 25 avril 2023;

ATTENDU QUE le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article :

	Pointage final	Montant
Les Services EXP inc.	2,99	524 975,85 \$ t.t.c.
FNX-Innov inc.	2,85	483 354,90 \$ t.t.c.
Tetra Tech QI inc.	2,82	543 063,89 \$ t.t.c.
Cima+ s.e.n.c.	----	----



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

ATTENDU QUE la firme Cima+ s.e.n.c. ne s'est pas qualifiée puisque son pointage intérimaire est inférieur à 70 points, tel qu'il est prévu à la Loi (art. 573.1.0.1.1 L.C.V.);

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la RAIM ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final;

ATTENDU le rapport de recommandation daté du 3 mai 2023 de Mme Nathalie Savard, chef de division à l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances de la ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 532 776,90 \$ (t.t.c.);

ATTENDU QUE le nom de la firme Les Services EXP inc. n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consulté le 23 mai 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon

APPUYÉ PAR : Raymond Berthiaume

QUE le conseil d'administration de la RAIM accepte la soumission de la firme Les Services EXP inc. pour les services professionnels – Entente-cadre en ingénierie au montant de 456 600,00 \$ (taxes en sus), et ce pour une période de trois (3) ans à compter de la date d'adjudication du contrat ou à l'atteinte du montant total adjugé selon la première éventualité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A64-05-2023

(Adoption de soumission RAIM-2023-006 – Déneigement des sites de la RAIM)

ATTENDU QUE la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de huit (8) entreprises pour le déneigement des sites de la RAIM (RAIM-2023-006);

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 25 avril 2023, à savoir :

Gestion S. Locat enr.	55 233,37 \$ t.t.c. *corrigé
SIG-Nature (Laval) (9115-7883 Québec inc.)	80 247,20 \$ t.t.c.
9066-3006 Québec inc. (Les Entreprises C.D enr.)	86 408,88 \$ t.t.c.
Déneigement Desjardins Lincourt inc.	152 192,40 \$ t.t.c. *corrigé

ATTENDU QUE des erreurs de calcul ont été corrigées pour les soumissions de Gestion S. Locat enr. et Déneigement Desjardins Lincourt inc. et que cela n'a pas d'incidence sur le rang des soumissionnaires;

ATTENDU QUE la soumission de l'entreprise Gestion S. Locat enr. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 15 mai 2023 de Mme Nathalie Savard, chef de division à l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances de la ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 75 265,51 \$ (t.t.c.);

ATTENDU l'analyse technique datée du 8 mai 2023 de M. Philippe Paradis ing., chargé de projet à la RAIM;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

ATTENDU QUE le nom de l'entreprise Gestion S. Locat enr. n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consulté le 23 mai 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Lepage
APPUYÉ PAR : Lise Gagnon

QUE le conseil d'administration de la RAIM accepte la soumission de Gestion S. Locat enr. pour le déneigement des sites de la RAIM au montant de 48 039,46 \$ (taxes en sus), et ce pour une période de 2 ans à compter de la date d'adjudication du contrat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A65-05-2023

(Autorisation de mandat à la Ville de Terrebonne pour l'appel d'offres de produits chimiques – 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025)

ATTENDU QUE la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) est membre du *Regroupement d'achats de produits chimiques de la Rive-Nord de Montréal* pour l'achat des produits chimiques utilisés à la station de production d'eau potable et aux stations de pompage;

ATTENDU QUE les villes et régies faisant partie de ce regroupement sont mandatées, à tour de rôle et selon un calendrier préétabli, afin d'effectuer le processus d'appel d'offres au nom du *Regroupement d'achats de produits chimiques de la Rive-Nord de Montréal*;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a accepté de remplacer la Ville de Repentigny à titre de mandataire pour l'exercice 2024-2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR : Nathalie Lepage

QUE la Ville de Terrebonne soit mandatée afin de préparer, pour et au nom de la RAIM et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres public pour l'achat des produits chimiques nécessaires au traitement des eaux potables et usées dans le cadre du *Regroupement d'achats de produits chimiques de la Rive-Nord de Montréal*, et ce, pour la période du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A66-05-2023

(Autorisation à la Polytechnique Montréal pour effectuer une campagne d'échantillonnage d'eau dans le cadre d'un projet de recherche)

ATTENDU le projet doctoral de Mme Evelyne Pouliot, étudiante au Département des génies civil, géologique et des mines à la Polytechnique Montréal, portant sur les changements globaux et la matière organique naturelle dans les sources d'eau potable de la grande région de Montréal;

ATTENDU QU'en lien avec ce projet, la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) a autorisé la Polytechnique Montréal à effectuer au cours de l'été 2022 une campagne d'échantillonnage à l'usine de traitement comprenant des permissions d'accès à ses installations et à l'eau brute par la résolution A62-05-2022;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins**

ATTENDU la demande de la Polytechnique Montréal datée du 12 avril dernier demandant à la RAIM de renouveler cette autorisation dans le but de poursuivre son projet;

IL EST PROPOSÉ PAR : Anna Guarnieri
APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

D'AUTORISER la Polytechnique Montréal à effectuer une campagne d'échantillonnage à l'usine de traitement d'eau potable comprenant des permissions d'accès aux installations et à l'eau brute, et ce jusqu'au 15 octobre 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION NO : A67-05-2023
(Levée d'assemblée)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Raymond Berthiaume
APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

QUE l'assemblée soit et est levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Président

Secrétaire-trésorière